

### EDITO

Voici le 3<sup>e</sup> rendez-vous que nous vous proposons avec notre lettre d'information qui doit tout à notre dynamique et dévoué Secrétaire Général, Nicolas LAMBERT.

Une lettre dans laquelle vous trouverez des articles vous permettant de découvrir l'arbitrage sous un jour différent de celui que vous connaissez. Judo, formation commune, tir, football, régime social des arbitres : les sujets ne manquent pas et susciteront, je l'espère, votre intérêt. N'hésitez pas à nous contacter pour nous suggérer des sujets d'enquête, d'articles de fond ou de reportage sur les initiatives prises dans vos disciplines.

Petit à petit, nous construisons notre maison commune, l'AFCAM Ile-de-France, que nous souhaitons accueillante, ouverte, curieuse d'esprit et respectueuse de nos différences. Nous avons besoin de toutes les bonnes volontés pour bâtir cet espace de rencontre, de débat et d'échanges que se veut être notre association.

Au terme de deux années d'existence, nous progressons à notre rythme. Pour autant, je me réjouis que la promotion de l'arbitrage, des arbitres et des juges sportifs rencontrent l'assentiment de notre instance de référence, le CROSIF. Merci encore au Président Francis TISSOT et à son Comité Directeur pour leur aide décisive. L'arbitrage francilien recèle des pépites, nous l'avons vu au travers des franciliens sélectionnés pour Londres 2012.

A nous tous de les faire briller dans l'intérêt bien compris de toutes nos disciplines.

Dominique CONTENSOUX  
Président de l'AFCAM Ile-de-France



### SOMMAIRE

Editorial du Président .....	P.1
Le Shin.....	P.2 P.3
Présentation du Tronc Commun.....	P.4
Réception des arbitres d'IDF aux J.O.	P.5
Interview de Ghislaine BRIEZ.....	P.6
300 jeunes arbitres de football .....	P.7
Régime Social des arbitres.....	P.8
Fiche d'adhésion Individuelle .....	P.9
Fiche d'adhésion Collective..	P.10

## **LE « SHIN »**

Dans la pratique du JUDO on parle de *SHIN GI TAI*

### **DE QUOI S'AGIT-IL ?**

**SHIN** = l'Esprit

**GI** = La technique

**TAI** = Le corps

Ces trois éléments ne sont pas toujours faciles à maîtriser pour un judoka, compte tenu de l'âge, de l'expérience et du travail de chacun.

Quel est donc aujourd'hui le rapport de l'arbitre ou du juge avec ce « **SHIN** » dont tout le monde sait confusément ce que c'est sans, pour autant être toujours capable de le définir clairement.

### **DEFINITIONS :**

« **SHIN** » signifie « esprit » et sous-entend des notions telles que morale, éthique, courage, abnégation, disponibilité, amitié, etc...

« **SHIN** » et les notions que ce mot englobe, se traduisent exclusivement en terme de comportement, « de façon d'être », comportement non seulement sur le tatami ou dans le monde du Judo, mais dans la vie en général.

En ce qui nous concerne, d'une façon générale, nous allons essayer de comprendre comment le « **SHIN** » peut s'appliquer dans le rôle d'Arbitre ou de Juge.

### **UN PEU D'HISTOIRE :**

Jadis dans les temps anciens, les affrontements n'avaient pas de règles et ne se terminaient que par l'élimination de l'un des adversaires, soit parce qu'il était mort, soit parce qu'il était dans l'impossibilité de continuer le combat, soit parce qu'il s'enfuyait.

Du temps des Chevaliers, puis plus tard à l'époque des duels singuliers, l'Honneur et la Morale prédominaient dans ces combats.

Plus tard ces affrontements singuliers devinrent en quelque sorte des rituels « institutionnels » et donc conventionnels.

Avec ces conventions apparurent des « règles », sans doute pas les mêmes dans les différentes parties du monde et dans les différentes époques, mais pour ce que l'on a pu en connaître, elles furent d'abord des règles morales.

L'objectif d'élimination d'un des adversaires restait pourtant le même, sans pour autant aller jusqu'à la mort de l'un des deux.

Afin de veiller aux bons comportements des combattants et à l'observation des règles, il devint nécessaire d'introduire une troisième personne à savoir « l'Arbitre ou le Juge ».

### **LE SHIN POUR LES ARBITRES ET LES JUGES :**

L'Arbitre ou le Juge doit faire preuve d'équité et d'objectivité, son attitude doit être neutre et son jugement impartial.

Le comportement de l'un et de l'autre doit être empreint de respect envers les « joueurs, les athlètes, les entraîneurs et les coachs » mais également vis-à-vis des autres arbitres et juges.

Que pourrait-on penser si l'arbitre ou le juge critiquait leur collègue lorsque celui-ci officie au cours d'une rencontre sportive.

De la même façon comment pourrait-on respecter les décisions de l'arbitre ou du juge si les décisions et les attitudes étaient disproportionnées au cours d'une rencontre.

Au regard des autres personnes, parents ou spectateurs, l'arbitre doit s'efforcer de donner une bonne image de lui-même dans son attitude et sa tenue dans la vie de tous les jours.

Chacun à sa mesure doit développer en lui cet « ESPRIT du SHIN » au cours de sa vie courante, il doit essayer à son tour d'aider les nouveaux à acquérir celui-ci pour perpétuer cette valeur.

Pour conclure on pourrait dire ceci :

**ARBITRE OU JUGE UN JOUR, ARBITRE OU JUGE TOUJOURS**



**Gilbert HENRY**

**Arbitre National de Judo**

## **FORMATION TRONC COMMUN :**

### ***Partager nos expériences pour mieux aborder notre fonction***

***Dans le cadre du contrat d'objectifs passé avec le ministère des sports, l' AFCAM, au niveau national, a élaboré une proposition de formation au tronc commun. Déjà, deux premières sessions ont été organisées avec succès en Midi-Pyrénées et en Aquitaine. La prochaine étape pourrait se situer en Ile-de-France.***

Depuis 4 ans l'AFCAM Nationale tente de mettre en place une formation à destination des arbitres. Bien sûr il ne s'agit pas de se substituer aux fédérations qui seules ont le pouvoir de créer et de former des arbitres.

Il s'agit juste d'apporter quelques informations complémentaires dans certains domaines communs à tous les arbitres et pour lesquels une formation adéquate n'est pas réellement disponible.

L'Assemblée Générale de l'AFCAM Nationale nous a par deux fois et à l'unanimité autorisé à conduire des études nous permettant d'aboutir à ce « tronc commun », puis plus récemment le Ministère des sports nous a encouragés à persévérer dans cette voie.

Après avoir interrogé près d'une dizaine d'organismes de formation et avoir essuyé autant de refus polis, nous avons rencontré Sud Est Formation, et son directeur fut enthousiaste à l'idée de travailler à la création de ce produit.

Le produit est aujourd'hui terminé et j'ai le plaisir et le privilège de vous en présenter ici les grandes lignes.

**La facette 1** sera consacrée à l'environnement juridique de la fonction, après avoir repris les éléments de la loi de 2006, qui vaut statut de l'arbitrage, l'Agence pour la Régulation des Jeux en Lignes interviendra (ARJEL) sur les risques particuliers auxquels les arbitres devront faire face après l'apparition des paris sportifs en ligne.

**La facette 2** abordera particulièrement les problématiques de la communication : en qualité d'arbitre quelles sont les méthodes de communication mais aussi d'écoute qui sont les plus adaptées à la fonction. Ce module abordera également la meilleure façon d'exercer l'autorité et l'ensemble des systèmes de prévention.

**La facette 3** : La gestion des conflits avec une approche des problèmes d'agressivité sera l'objet de cette partie.

**La facette 4** traitera, elle, du stress ; à la fois celui de l'arbitre et celui des sportifs qu'il a en face de lui. Ce stress doit être géré car il est porteur de risque d'erreurs et donc de risque de violence.

Cette formation est faite à destination de petits groupes de travail, jamais plus de 16 arbitres, de sports différents. Cette notion de multisports est importante car nous croyons fortement à la valeur ajoutée des échanges d'expérience dans des domaines sportifs différents, voire très différents. Elle a été créée à destination des arbitres nationaux, en devenir, c'est-à-dire ceux qui ont le potentiel d'être dans 1, 2 ou 3 ans de bons arbitres internationaux

Cette formation durera deux jours consécutifs, sera itinérante et se passera donc dans les villes ou les régions qui en feront la demande. Elle se fera sous l'égide des CROS, CDOS et sections régionales de l'AFCAM.

Patrick VAJDA

Président de l'AFCAM

## **HOMMAGE AUX OFFICIELS FRANCILIENS**

### **DES JEUX OLYMPIQUES DE LONDRES 2012**

L'Association du Corps Arbitral Multisports d'Ile-de-France a souhaité honorer les arbitres et juges sportifs franciliens ayant participé aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Londres 2012.

Au cours d'une réception donnée en leur honneur à Paris, le 7 novembre, en présence du Président National de l'AFCAM, Patrick VAJDA et de Monsieur Yves HERVOUET DES FORGES, Adjoint au Maire du XVIème arrondissement de Paris chargé des sports, l'AFCAM Ile-de-France, en partenariat avec le Comité Régional Olympique et Sportif (CROSIF), a remis un trophée aux 9 officiels concernés :

**Wolfgang LUND** (badminton), **Valérie FARRUGIA** (basket), **Anne PRAIN** (équitation), **Cathy MOUETTE** (judo), **Rémy AZEMAR**, **Franck SABATIER**, **Aurélien TOURTE** (tennis), **Guylaine BRIEZ** (tir) et **Christophe GAUMONT** (voile).

La sélection de ces 9 arbitres franciliens (sur les 54 juges français sollicités pour les Jeux de Londres) démontre la qualité de l'arbitrage en Ile-de-France. Elle constitue un grand encouragement pour toutes les disciplines sportives de notre région et pour leur commission d'arbitrage. Les représentants du CROSIF, Gilbert HENRY, Vice-Président, et Evelyne CIRIEGI, Secrétaire Générale, ont souligné l'importance de l'arbitrage dans le paysage sportif de l'Ile-de-France et souhaité que la valorisation de cette fonction s'amplifie.





**Ghislaine BRIEZ**

### **Arbitre internationale de TIR**

#### **Pensez-vous utile que les arbitres et juges sportifs de tous les sports se retrouvent pour mieux se connaître ?**

Cette rencontre est très importante car nous pouvons échanger nos vécus lors de grandes compétitions surtout lorsqu'on pratique un sport individuel et très confidentiel comme le tir. J'ai participé à de nombreuses tables rondes organisées par l'AFCAM, cela me permettait de mettre certaines règles en application en tant que responsable nationale d'arbitrage.

#### **Depuis combien de temps êtes-vous arbitre ?**

29 ans que j'ai passé mon examen de national, en 1993 le Président de la Ligue IDF m'a demandé d'aller en Allemagne pour obtenir l'examen d'international B. En 2005 les instances internationales m'ont décerné le grade A le plus haut dans notre discipline. Les portes des Jeux et des Championnats du Monde comme déléguée technique m'étaient ouvertes.

#### **Comment est venue votre passion d'arbitrer ?**

Ne pouvant pas pratiquer le tir, je travaillais dans les pays du Moyen Orient en tant qu'ingénieur en électronique, je me suis dirigée vers l'arbitrage. Cette activité me permettait de décompresser lors de mes retours en France. L'arbitrage est une grande famille qui a besoin de team leader et je me suis consacrée à l'arbitrage comme certains rentrent dans les ordres.

J'ai mis mes compétences d'organisation et de communication au service de l'arbitrage, mais hélas, en France, dans mon sport, étant femme, il faut savoir combattre en permanence.

#### **Quel est votre meilleur souvenir dans l'arbitrage ?**

Participer aux Championnats du monde en 2006 en tant que chairman du jury pistolet. J'avais atteint le but que je m'étais fixé sans penser à une future qualification pour les Jeux Olympiques qui pour moi, n'était même pas envisageable.

#### **Quel est votre plus mauvais souvenir dans l'arbitrage ?**

Disqualifier des tireurs pour tricherie ; de plus en plus, nous sommes confrontés à ce phénomène. Nous devons être de plus en plus vigilants.

#### **Quelle est votre 1<sup>ère</sup> réaction après votre désignation en tant qu'arbitre aux Jeux Olympiques de Londres ?**

Je ne voulais pas y croire ; jamais un français n'avait été sélectionné pour arbitrer les JO. Ma Fédération n'a communiqué que quelques mois avant les JO alors que j'ai été désignée depuis janvier 2010. Grande joie de pouvoir atteindre le Graal de l'arbitrage. Je souhaite à tous les arbitres de pouvoir partager cette expérience, cela n'a rien de commun avec les autres championnats.

#### **Quel est votre sportif (ve) préféré (e) ?**

Laura FLEISSEL, le monde de l'escrime est similaire au tir. Il faut de la maîtrise, de la concentration.

#### **Seriez-vous prête à vous mettre dans la peau d'un autre officiel d'une autre discipline ?**

Non, car pour arbitrer il faut être au top des connaissances de la discipline.

#### **Pour terminer que conseilleriez-vous à une personne qui souhaite devenir un officiel dans votre discipline ?**

Savoir s'engager, communiquer, être disponible, juste et efficace, rester humble.

Je suis formatrice internationale, ce qui me permet de rencontrer des arbitres « nationaux » de différents pays où l'arbitrage n'est pas au top comme en France. Mon rôle est d'être persuasive dans ce que j'enseigne et faire passer les messages importants.

## **PRES DE 300 JEUNES ARBITRES DE FOOT.... JOUENT AU FOOT**



Les 27, 28 et 29 décembre 2012, l'Union des arbitres de football d'Ile-de-France a organisé le Challenge Louis Tereygeol, au CREPS de Châtenay-Malabry. Une manifestation bisannuelle qui regroupe près de 300 jeunes arbitres de foot qui ont montré que, balle au pied, ils avaient aussi du talent.

Le Challenge Louis Tereygeol a été créé pour rendre hommage au fondateur, en 1967, de l'Union Nationale des Arbitres de Football (UNAF) qui regroupe aujourd'hui 16 000 adhérents. Ce tournoi de futsal, organisé sur 3 jours, est le plus grand rassemblement français de jeunes arbitres de football. Précédemment organisé à Nantes, Loches, Albi, Saint-Brieuc et Nancy, c'était au tour de l'Ile-de-France et de son association régionale (8 sections départementales et près de 1 300 adhérents) d'en assumer la charge.

Grâce au concours financier du conseil régional d'Ile-de-France et du district des Hauts-de-Seine de football, cette manifestation, placée sous le signe de la convivialité et de l'esprit sportif, a été hébergée par le CREPS d'Ile-de-France Colette Besson, à Châtenay-Malabry. Trois jours de compétition (120 matches) qui ont permis aux jeunes arbitres venus de toutes les régions de France de se mesurer sur le terrain, mais aussi, et surtout, d'échanger sur leur fonction.

Près de 50 bénévoles ont été mobilisés pendant toute la durée du Challenge.

A noter que, parmi les nombreuses personnalités présentes lors de la soirée de clôture, figuraient Bernard SAULES, Président de l'UNAF, Pascal GARIBIAN, ancien arbitre international, et Benoît MILLOT, jeune arbitre L1.

Côté résultats, les jeunes arbitres normands remportent la finale devant leurs collègues rhône-alpins. Quant aux arbitres franciliens, ils terminent à la 9<sup>e</sup> place (sur 24 équipes dont 5 féminines).

## REGIME SOCIAL

Un régime social simplifié qui s'appuie principalement sur trois textes de base.

- La loi 2006-1294 du 23 Octobre 2006.
- Le décret n° 2007-969 du 15 Mai 2007 du ministère de la Santé et des solidarités.
- L'article L 311-3 du Code de la Sécurité Sociale.

En complément, l'Article L 241-16 du Code de la Sécurité Sociale définit un mécanisme d'exonération de cotisations sociales, à savoir:

Les sommes versées aux arbitres et juges sportifs sont exonérées des cotisations sociales lorsque leur montant n'excède pas, pour une année civile, 14,5 % du montant annuel du plafond mentionné à l'article L 241-3 du code de la Sécurité sociale. Pour 2012, ce montant s'élève à **5.273 Euros**.

**N.B. Seules les indemnités d'arbitrage sont à prendre en compte; les remboursements de frais justifiés (Hébergement, repas, transport etc...) ne sont pas assujettis à taxation.**

### Régime Fiscal

Le 2ème paragraphe de l'article 92 et le 10ème alinéa de l'article 93 du Code Générale des Impôts confirment la limite d'exonération définie à l'article L 241-16 du Code de la Sécurité Sociale et les conditions de cette exonération sauf qu'en cas de dépassement, l'imposition s'appliquera au premier euro.







## Ile-de-France

### Bordereau d'adhésion individuelle 2013

Nom : ..... Prénom : .....

Discipline sportive : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse : .....  
.....

Tél. Domicile : ..... Tél. Bureau : .....

Tél. Port. : .....

Adresse Internet : .....@.....

**Adhésion** (cochez la case correspondante) :

- Membre actif individuel = 15 € (cotisation valable jusqu'au 31/12/13)
- Membre donateur = 50 €
- Membre bienfaiteur = 100 €

Le règlement par chèque à l'ordre de « AFCAM IDF » doit être adressé au siège de l'association à l'attention du Trésorier Général.

Date et signature :



## Ile-de-France

### Bordereau d'adhésion collective 2013

Discipline sportive : .....

Nom de l'entité : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Fax : .....

Adresse Internet : .....@.....

Nom, Prénom et coordonnées des représentants :

1) ..... Adresse Internet : .....

• Adresse : ..... Tél. : .....

2) ..... Adresse Internet : .....

• Adresse : ..... Tél. : .....

**Adhésion (cochez la case correspondante) :**

Ligue ou Comité régional = 50 €

Association d'officiels = 30 €

Le règlement par chèque à l'ordre de « AFCAM IDF » doit être adressé au siège de l'association à l'attention du Trésorier Général.

Date et signature :



**Les News de l'AFCAM ILE DE FRANCE** – 86 Avenue Lénine, 94250 GENTILLY - Tél. 01 49 85 84 90

Directeur de la Publication : D. CONTENSOUX - Rédacteur en chef : N. LAMBERT